



MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2017 - N° 21

L'an deux mil dix-sept, le 2 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis WALLE, Maire.

Etaient présents:

Mesdames BICHBICH Mary, DENIS Bénédicte, POIRIER Marie-Claude, ROSSI Nicole ;

Messieurs CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GRESSIER Alain, LE PORQUIER DE VAUX Patrick, WALLE Denis.

Pouvoirs : Mme KOZA Géraldine à Mme DENIS Bénédicte
M. RANDON Benoît à M. WALLE Denis

Absents excusés : Madame HEBBE Christelle, Monsieur AVIDE Olivier

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte DENIS

Ordre du Jour :

- ✓ Délibération adoptant le rapport de la CLECT déterminant les attributions de compensation définitives suite au passage en FPU de la CCPO
- ✓ Délibération rejetant le transfert de compétence du PLU vers un PLUi
- ✓ Délibération adoptant l'offre technique et financière concernant l'établissement de l'évaluation environnementale du PLU avec Octobre Environnement.
- ✓ Délibération sur le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017 auprès de l'État concernant l'aménagement paysager et la mise en accessibilité de la rue des Vignettes, 2^e tranche.
- ✓ Délibération autorisant le Maire à signer le marché désignant un AMO/Architecte Conseil.
- ✓ Point sur la rétrocession des espaces communs et de la voirie du lotissement « Les Vignes ».
- ✓ Questions diverses.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion, indique également qu'il n'a reçu aucune remarque concernant le compte-rendu de la précédente séance et que celui-ci est donc adopté à l'unanimité des conseillers présents lors de cette réunion. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites du registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Bénédicte DENIS secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DÉTERMINANT LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES SUITE AU PASSAGE EN FPU DE LA CCPO

Monsieur le Maire passe la parole à son Adjointe en charge des Finances Bénédicte DENIS, membre titulaire dans la commission d'évaluation, pour expliquer en quoi consistent les attributions de compensation reversées par la communauté de communes du Pays de l'Ourcq à ses communes membres.

Celle-ci explique qu'à la suite du passage en FPU de la CCPO, l'EPCI reçoit les recettes fiscales en lieu et place de chacune de ses communes membres et que cette décision impliquait la création de la commission d'évaluation pour déterminer les modalités de reversement envers les contributeurs pour assurer la neutralité budgétaire de chaque partie prenante.

Le rapport de la CLECT indique donc que chacune des communes se verra restituer par versement mensuel l'intégralité des recettes fiscales, suivant ses différentes composantes, qu'elle aurait perçues dans le régime précédent.

Il est précisé que ces montants seront figés et que seule une nouvelle procédure, notamment en cas de modification des transferts de compétences, pourra permettre une révision des attributions. Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'adopter le rapport de la CLECT déterminant les attributions définitives de compensation versées par la CCPO qui s'élèvent à 13.249 € et qui seront reversées mensuellement au budget communal par 1/12°.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.

DÉLIBÉRATION REJETANT LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE DU PLU VERS UN PLUi

Monsieur le Maire explique qu'en l'absence de certitudes dans le transfert de compétences d'un PLU communal vers un PLUi intercommunal dont l'EPCI ne s'est pas saisi à ce jour, ne disposant pas de services d'urbanisme, il n'est pas souhaitable que la commune cède ses compétences en matière d'urbanisme à l'échelle supracommunale.

La loi impose à chaque commune de délibérer avant la fin mars 2017 pour éviter le transfert automatique et puis tous les ans et en tout cas à chaque renouvellement de mandature. Bien que fondamentalement favorable à la mutualisation des moyens Monsieur le Maire indique que cette démarche est prématurée pour notre territoire, qui à ce jour ne dispose lui-même d'aucune certitude quant à son devenir, et que pour cette raison il demande à son Conseil de rejeter ce transfert de compétences. Cette position n'est évidemment pas figée et devra être révisée en fonction de l'évolution des réglementations et de la clarté apportée au cadre du transfert de ces compétences d'urbanisme.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.

DÉLIBÉRATION ADOPTANT L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE D'OCTOBRE ENVIRONNEMENT POUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PLU COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune est impactée par une zone Natura 2000 et de ZNIEFF de type 1 et 2 et qu'à ce titre la Loi nous fait obligation de réaliser une étude environnementale mesurant l'impact du PLU sur la biodiversité avant la phase d'adoption du PADD.

La société Octobre Environnement nous a fait parvenir une offre détaillée après un rendez-vous en mairie où le responsable a présenté sa société et ses méthodes d'investigation. Les études menées sur le terrain permettant la rédaction du rapport et des préconisations à respecter dans l'élaboration de notre PLU prendront de six à huit mois. Le coût de ces études est de 7.340 € HT soit 8.808 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc à son Conseil de l'autoriser à signer le bon de commande de cette étude avec le Cabinet Octobre Environnement pour le montant cité.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2017.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.

DÉLIBÉRATION SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017 POUR LA REQUALIFICATION DE LA RUE DES VIGNETTES

Monsieur le Maire invite Alain GRESSIER, son Adjoint en charge du Budget, à présenter le dossier de demande de subvention auprès des services de l'État pour ce qui concerne l'aménagement paysager et la mise en accessibilité de la rue des Vignettes, 2^e tranche, et la manière dont est articulé le nouveau plan de financement reprenant le contrat rural qui devait être abandonné.

Après rencontre, courant janvier 2017, avec les services techniques de la Région et du Département, il a en effet été convenu de reprendre ce contrat rural en modifiant par voie d'avenant les objets des actions 1 et 3.

Alain GRESSIER rappelle que ce contrat rural contient trois actions subventionnées à hauteur de 80% pour un montant total de travaux de 370 k€ maximum.

Il rend compte aussi du rendez-vous obtenu auprès de la Sous-Préfecture de Meaux durant lequel Monsieur le Sous-Préfet nous a indiqué qu'il privilégierait cette année notre commune pour l'obtention de subventions dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Alain GRESSIER expose donc en détail le phasage des travaux, étroitement lié au contrat rural en cours et couplé à une DETR au titre de l'année 2017 et d'un FER dont le montant nous a été notifié.

Le phasage des travaux se ferait de la manière suivante :

- Travaux de la rue des Vignettes, action 3 du contrat rural en requalifiant la voirie avec l'accessibilité PMR, les aménagements paysagers pour un coût de 216 k€ HT environ dont subvention de la Région et du Département pour un montant de 102,6 K€, plus 55K€ de DETR
- Travaux de la rue des Vignettes, hors contrat rural, relatifs à la bande de roulement pour un coût de 91 k€ HT subventionné à hauteur de 40 k€ par un FER (Fond Equipement Rural) déjà notifié.
- Mise aux normes de la Salle polyvalente : action 1 du Contrat Rural pour la réfection de la couverture pour un coût estimé de 227 K€ HT avec un subventionnement de la Région et du Département à hauteur de 90,8 K€, complété par une DETR de 90,8 k€ soit un total de subventions de 181,6 k€
- Opération en réserve avec un subventionnement de 102,6 K€ (action 2 du contrat rural).

Entendu l'exposé du Maire et de son Adjoint et après en avoir délibéré le Conseil municipal :

DÉCIDE

- **d'autoriser le Maire à retirer la précédente délibération l'autorisant à abandonner le contrat rural initial**
- **de l'autoriser également à signer tout avenant au contrat rural ainsi maintenu et revu et de faire la demande de subvention au titre de la DETR 2017 auprès des services de l'État**
- **DIT que ces décisions sont applicables immédiatement** afin de permettre la continuité des travaux de voirie engagés sur la commune et des projets d'entretien du patrimoine communal avec la mise en conformité des bâtiments communaux
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder ou de faire procéder à la constitution des dossiers techniques et financiers par l'assistant à Maîtrise d'Ouvrage et les architectes et d'en signer tous documents relatifs.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2017.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 3 pouvoirs.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER L'ATTRIBUTION DE MARCHÉ AMO AVEC LE CABINET « TERRES ET TOITS »

Monsieur le Maire indique que la convention liant la commune avec son Assistant à Maîtrise d'Ouvrage était arrivé à terme et qu'il y avait nécessité de renouveler cet assistantat avec un cabinet spécialisé.

Après la publicité faite pour élargir les propositions, deux demandes de dossier nous ont été adressées et une seule enveloppe d'offre est arrivée en mairie avant la date de clôture. La seule proposition est

celle de « Terres et Toits » qui souhaite poursuivre son rôle avec la Commune dans les mêmes conditions qu'auparavant pour des paiements à l'acte suivant un marché à bon de commande.

Soulignant toutefois que ces prestations ont un coût non négligeable pour le budget communal, Monsieur le Maire remarque que nos services n'ont pas de compétences en la matière et que cet assistantat est indispensable pour le montage des dossiers de lancement d'offres des marchés publics, également celui des demandes de subvention et que l'expertise de ce Cabinet n'a jamais été prise en défaut.

Pour ces raisons Monsieur le Maire demande l'autorisation des Conseillers pour signer un nouvel engagement de quatre ans avec le Cabinet d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Terres et Toits », également Architecte Conseil.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs.

POINT SUR LA RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS ET DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES VIGNES »

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur la demande de rétrocession dans le domaine public communal des voiries du lotissement « Les Vignes ».

Cette demande faite par les colotis, bien que légitime sur le fond, n'est pas recevable dans sa forme car ceux-ci ne sont pas propriétaires des espaces communs ni de la voirie qui restent propriété exclusive de Négocim.

Néanmoins et comprenant l'inquiétude des riverains de ce lotissement quant au devenir de ces espaces et de leur entretien Monsieur le Maire a adressé un courrier à la société Négocim qui, dans sa réponse est tout à fait disposée à entreprendre avec la mairie la procédure de rétrocession des espaces communs, de la voirie et des équipements, n'ayant pas vocation à en rester la propriétaire.

La procédure de rétrocession doit respecter un formalisme avec la nécessité d'obtenir l'unanimité des voix des usagers de ces espaces pour une rétrocession d'office dans la domanialité communale après enquête publique et délibération du Conseil municipal entérinant la procédure.

Monsieur le Maire reprendra donc contact dès que possible avec la société Négocim pour convenir d'un rendez-vous afin de programmer un agenda pour la procédure de rétrocession. de l'ensemble des parties communes, des voiries et des équipements communautaires (signalisation routière, candélabres, mobilier urbain, etc.), le surpresseur sur le réseau d'adduction EP ayant déjà fait l'objet d'une reprise par la CCPO à travers son délégataire de service public la SAUR.

Les Conseillers approuvent cette démarche à l'unanimité des membres présents mais en soulignant toutefois que la mise en accessibilité PMR de la voirie n'est pas aux normes actuelles et qu'il y aura lieu de le faire remarquer aux colotis, demandeurs in fine de cette rétrocession.

QUESTIONS DIVERSES

POUBELLES A USAGE DES DÉJECTIONS CANINES

Madame la Conseillère Nicole ROSSI propose que soit étudiée la possibilité d'installer des distributeurs de sacs ainsi que des poubelles pour recueillir les déjections canines aux abords des écoles. Nous doutons de la pertinence de cette dépense et des coûts de fonctionnement car seuls les propriétaires d'animaux de compagnie respectueux des autres utiliseront ces équipements, les autres, ils sont connus et malheureusement plus nombreux, continueront à laisser leur animal utiliser le domaine public pour leurs besoins naturels sans se préoccuper des nuisances pour autrui : incivilités de certains citoyens malgré les rappels par affichage et les articles dans le bulletin municipal !

SCOLARISATION D'ENFANTS EXTÉRIEURS A LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a adressé un courrier officiel à la Mairie d'Isles-les-Meldeuses pour connaître la position de celle-ci quant aux familles de son ressort qui, de plus en plus nombreuses, demandent à scolariser leur(s) enfant(s) dans nos écoles en raison du manque de services périscolaires dans leur commune d'origine.

Ce courrier, comme le prévoit la Loi, demande la participation financière d'Isles aux coûts de scolarité de ses enfants. Un premier contact avec le premier Adjoint d'Isles semble négatif quant à leur participation, impliquant de fait le rejet de toute nouvelle demande de notre part mais le Conseil d'Isles-Meldeuses ne s'est pas encore prononcé sur ce sujet.

Nous ne nous ingérons évidemment pas dans la décision de la commune voisine mais trouvons regrettable le peu de cas qu'elle fait de ses familles avec des enfants en âge scolaire ayant besoin de services de proximité en raison de leur activité professionnelle.

Monsieur le Maire attend donc la réponse officielle de la Mairie voisine et dans l'attente rejette toute nouvelle demande iléo-meldoise d'intégration d'enfants dans nos écoles.

AUGMENTATION DU DÉBIT INTERNET PAR WIMAX

Monsieur l'Adjoint Vincent CARRÉ fait part des échanges de courrier avec le Département et la CCPO sur le sujet très sensible du débit internet dans la commune. Les solutions proposées par le délégataire de service public quant à l'aménagement numérique du territoire, passant par des solutions satellitaires ou wimax ne sont pas satisfaisantes en raison d'une part du coût pour l'utilisateur et d'autre part de la baisse importante de débit en raison d'un flux partagé sur des bandes passantes étroites. Si cette solution, aujourd'hui, est la seule recevable pour la couverture des zones blanches sur notre territoire elle ne l'est pas en zones agglomérées telles que le bourg et le domaine du Vignois.

Nous maintenons que le rapprochement d'un RNA est la solution la moins onéreuse et la plus pertinente pour répondre aux besoins de la population Armentièresoise et que la solution devrait être plus globalisée que la simple étude au nouveau d'un territoire communal.

POINT SUR L'ABSENCE D'ENSEIGNANTS DURANT L'ÉPISODE VERGLAÇANT

Vincent CARRÉ, l'Adjoint en charge des Affaires scolaires fait part de l'épisode verglaçant durant lequel trois enseignants n'ont rejoint leur poste que tardivement dans la matinée. L'accueil des enfants dont les parents n'avaient pas de solution de garde a pu se faire malgré une incompréhension passagère due à une mauvaise information. L'enseignante présente, l'ATSEM et deux élus ont assuré cette garde jusqu'à l'arrivée des autres enseignantes.

Le Conseil municipal se félicite de la réactivité de nos services qui a permis, dans l'attente de l'arrivée tardive de la totalité du corps enseignant, d'assurer l'accueil des enfants permettant ainsi aux parents de se rendre à leur travail.

Le service de cantine a quant à lui fonctionné normalement ; les repas commandés depuis la veille ont été servis aux enfants présents. Les parents ayant fait le choix de garder leur(s) enfant(s) le midi bien qu'étant inscrits à la cantine se verront toutefois facturer ce repas comme le stipule le règlement.

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h30.

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS INSTITUTIONNELLES

AMO = Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

CCPO = Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales

CLECT = Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

DETR = Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DSP = Délégation de Service Public

EPCI = Établissement Public de Coopération Intercommunale

FER = Fonds d'Équipement Rural

NAP (dit aussi TAP) = Nouvelles Activités Périscolaires

PADD = Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU/PLUi = Plan Local d'Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SDESM = Syndicat Départemental d'Électrification de Seine-et-Marne

ZNIEFF = Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

FISCALITÉ : *CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) – *DGF* (Dotation Globale de Fonctionnement) – *FCTVA* (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – *FDPTP* (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe) – *FNPIC* (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) – *FPU* (Fiscalité Professionnelle Unique) – *IFER* (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

GLOSSAIRE COMMUNAL

EMS = Espace **M**ulti-**S**ports (Rue de Tancrou « Tennis »)

MDA = **M**aison **d**es **A**ssociations (Rue de Tancrou)

SDF = Salle **d**es **F**êtes (Rue des Vignettes) dite aussi Salle Polyvalente

————— Signatures des Conseillers présents —————